

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

Questions sur le projet des Halles posées à un conseiller technique du Maire de Paris (02/06/09)

NB : Le présent compte rendu a été validé par le conseiller en question.

1) Il est prévu que tous les travaux (Canopée + RATP) commencent en même temps, mais ceux de la Canopée seront finis avant ceux de la RATP (Canopée : 2013, salle d'échange du RER : 2015, accès Marguerite de Navarre : 2016). Il y aura donc une période pendant laquelle la Canopée sera terminée et les accès aux espaces de transport seront insuffisants, alors même que la fréquentation augmentera.

Réponse du Conseiller : À chaque phase de la période de travaux, nous devons présenter aux pompiers des dispositifs permettant de répondre aux normes de sécurité pour l'évacuation, ce qui peut passer par la création d'escaliers ou mêmes d'escalators provisoires ; ces dispositifs sont à l'étude par le maître d'œuvre. Les capacités d'évacuation prises en compte par les pompiers à cet égard ne sont pas les capacités actuelles mais visent à se rapprocher de celles qui devront exister à l'issue du projet. De ce point de vue, la situation la plus dangereuse n'est pas celle qui prévaudra pendant les travaux, mais celle qui prévaut actuellement.

A noter qu'indépendamment du projet de rénovation des Halles, les 8 tours de sécurité du centre commercial (entre les niveaux – 3 et 0) devront être modifiées selon un décret concernant les ERP (établissements recevant du public) sorti il y a quelques années, et portant notamment sur l'évacuation des personnes handicapées, et ce au plus tard en 2015.

2) En cas de problème majeur pendant la période des travaux, qui est responsable de la sécurité ?

Réponse du Conseiller : Pour le niveau "rails", ce sont la RATP et la SNCF qui sont co-responsables ; pour la salle d'échange, c'est la RATP ; pour les interfaces entre salle d'échange et centre commercial, c'est Unibail ; pour le centre commercial, c'est Unibail.

3) Quelles sont les créations de surfaces commerciales en sous-sol ?

Réponse du Conseiller : En venant de l'accès Marguerite de Navarre, on circulera dans un mail situé au niveau – 3 ; à l'approche du Forum, on aura accès de plain-pied au niveau – 3 du Forum ; toujours depuis ce mail, des escalators permettront également de rejoindre le niveau – 4, où on tombera dans un espace complètement nouveau, pris sur les actuels parkings Berger, espace additionnel qui sera totalement perméable avec la salle d'échange, dont il ne sera séparé que par les portillons d'accès RATP.

Les commerces actuellement situés dans la salle d'échange seront relocalisés en bordure de cet espace additionnel afin de rendre plus fluide la circulation dans la salle d'échange. Dans cet espace additionnel, la gestion de ces commerces, qui seront de petite taille (pas de

boutique de plus de 200 m²), n'est pas encore attribuée et fera l'objet d'une consultation du mieux-disant par la Ville de Paris.

Il y aura également une surface commerciale d'environ 1000 m² au niveau – 3, sur la mezzanine au-dessus des escalators du mail qui descendront vers le niveau – 4.

A l'issue des travaux, le barreau souterrain nord-sud deviendra une surface commerciale (a priori alimentaire) avec double accès vers le Forum et vers la rue Rambuteau comme prévu.

Je m'engage à vous procurer le détail du nombre de m² de l'ensemble de ces surfaces commerciales de sous-sol.

4) Qu'en est-il du dispositif d'accès entre la Place Basse et le jardin ?

Réponse du Conseiller : Le système d'escalators directs du niveau 0 au niveau – 3 a été abandonné, au profit d'escaliers classiques qui permettent d'évacuer beaucoup plus de personnes. Un escalator reliera toutefois le niveau 0 et le niveau – 1, et le niveau – 1 et le niveau – 3.

La création d'escaliers entre le jardin et les différentes terrasses (– 1, – 2, Place Basse) pose des problèmes de sécurité (on ne peut pas faire un escalier d'un seul tenant, il faut prévoir des paliers) et aussi des problèmes d'esthétique : il serait souhaitable d'intercaler de la végétalisation sinon ce ne sera pas très décoratif. Pour l'instant, cet aspect n'est pas "stabilisé" dans le projet de l'architecte.

La question de la fermeture (par une grille ou autre) entre le jardin et le Forum doit être étudiée de plusieurs points de vue (commerçants, pompiers, police...) mais ce ne sera possible que quand l'architecte aura fait une proposition « stable ».

5) Devant les difficultés posées par la gestion de cet espace couvert, ne devrait-on pas remettre en cause l'existence d'un toit au-dessus du cratère du Forum ?

Réponse du Conseiller : Il y a deux aspects très différents. D'une part, toutes les possibilités d'animation que va procurer l'existence de cet espace couvert pendant les heures d'ouverture du Forum (et qui ne se traduiront pas forcément par des nuisances sonores) ; d'autre part, les problèmes spécifiques posés par cet espace pendant les heures de fermeture. On ne va pas renoncer aux possibilités offertes pendant la journée en raison des problèmes posés pendant la nuit. En outre, les choix concernant la Canopée ont été faits (concours, arrêt de l'avant-projet...) et il n'est pas question de revenir sur ces choix, sans quoi le projet ne sortirait pas.

6) Pourquoi ne pas ouvrir, au moins pendant la journée, l'espace couvert de la Porte du Pont-Neuf, qui est actuellement fermé à la fois le jour et la nuit, pour voir ce que cela donne et nous rassurer en nous prouvant qu'on sait gérer un espace couvert aux Halles au moins de jour ?

Réponse du Conseiller : Il s'agit d'un problème différent de celui de la Canopée. L'espace du Pont Neuf est plein de recoins, en contrebas, sans modalités de gestion. Le projet de Canopée devra répondre à ces défauts.

7) Comment sera géré l'espace public couvert et au profit de qui ? En octobre 2008, les vigiles du Forum ont tenté d'empêcher la prestation des Bachiques Bouzouks sur la Place Basse, malgré l'autorisation de la Préfecture et de la Ville ; une fois cette place publique couverte, quelle garantie avons-nous que son usage ne sera pas purement et simplement privatisé par le centre commercial ?

Réponse du Conseiller : Un comité de gestion sera nommé, dont la composition sera à définir, et qui pourra prévoir des plannings du type *"tant de demi-journée par an pour tel acteur et tel type de manifestation"*. En aucun cas la décision ne pourra être *"Tous les samedis après-midi, la Place Basse est à disposition des commerçants du Forum"*.

8) Comment s'organisera le chantier ? Une solution alternative tentant d'épargner le jardin Lalanne sera-t-elle étudiée, conformément à l'amendement qui a été adopté le 6 avril ?

Réponse du Conseiller : Il y aura trois chantiers simultanés : le chantier de surface, le chantier des trois étages du centre commercial, le chantier des espaces RATP. Chaque chantier va fonctionner de façon compartimentée, avec notamment une sorte de "plateforme" (platelage) qui séparera le niveau 0 du sous-sol (à l'exception des circulations verticales).

L'accès au chantier espaces de transport se fera par le côté Marguerite de Navarre, l'accès surface se fera par la surface, l'accès au chantier du centre commercial se fera par le barreau nord-sud, qui sera neutralisé dès la fin 2011, à condition toutefois que les pompiers donnent leur accord sur ce point.

Au total, aux périodes les plus intenses, 800 personnes travailleront en même temps sur le site, ce qui suppose une cité de chantier très importante. La grue qui pourrait être utilisée pour monter le toit est particulièrement imposante : il n'en existe que trois en Europe.

Il n'est pas du tout certain que l'emprise qui a été prévue pour le chantier jusqu'ici soit suffisante, d'autant qu'il a été prévu d'installer sur le chantier une maquette à l'échelle réelle d'un fragment de la Canopée (depuis le sol jusqu'au départ d'une ailette du toit), qui servira de "test de faisabilité" pour le maître d'œuvre. La disposition des palissades devrait permettre aux riverains et passants d'observer cette maquette au-dessus du chantier. Si cette maquette ne peut pas être installée sur place faute d'espace suffisant, elle sera construite sur un terrain de la Ville en banlieue, mais ce serait beaucoup mieux qu'elle soit sur place pour des raisons de communication de chantier et de proximité technique pour les entreprises.

Des études sont menées pour voir s'il serait possible d'utiliser le barreau souterrain nord-sud pour implanter une partie du chantier, mais il est possible que les pompiers et l'Inspection du Travail s'y opposent. Il n'est donc pas exclu que le chantier déborde sur la partie centrale du jardin et sur les rues environnantes.

Une fois que les grues seront parties, le chantier retrouvera une taille plus classique. A tout moment, la circulation piétonne nord-sud de la rue du Pont-Neuf à la rue Montorgueil sera maintenue, ainsi que la circulation est-ouest dans le jardin.

9) La promesse de livrer les nouvelles aires de jeu avant de démolir le square des tout petits et le jardin Lalanne sera-t-elle respectée ?

Réponse du Conseiller : Je pense que oui, mais je vais me renseigner.

10) Comment se fait-il que le permis de démolir les élégissements [c'est-à-dire les structures qui soutiennent le relief actuel du jardin] soit lancé avant qu'ait eu lieu la réunion sur l'évolution du projet concernant la place Cassin ?

Réponse du Conseiller : Le Maire de Paris a pris un engagement lors du Conseil de Paris du 6 avril concernant la place Cassin ; il le tiendra. En revanche, la démolition des élégissements est actée quoi qu'il arrive : elle est rendue nécessaire par la rénovation des réseaux du Forum qui sont dans un état de délabrement avancé. Quel que soit le futur tracé de la place Cassin, il sera au niveau général du jardin fixé par David Mangin. La déclivité de la place sera celle prévue dans le projet Mangin, à savoir environ 1 mètre, mais pas celle actuellement existante.

11) Nous comprenons que les réseaux qui passent sous les élégissements doivent être rénovés, mais une fois remis à neuf, comment seront-ils entretenus ? Les élégissements ne représentaient pas seulement un choix esthétique de créer du relief dans le jardin, mais aussi une façon d'assurer l'accessibilité des réseaux, même si cette accessibilité était compliquée (parfois 1,50 de haut seulement dans les galeries). Grâce à ce dispositif,

nous n'avons pas vu une seule tranchée dans le jardin en 25 ans ; comment se fera l'accès aux réseaux dans le futur jardin ?

Réponse du Conseiller : Je vais me renseigner sur ce point.

12) Comment se fait-il que le projet ait pu bouger comme il l'a fait en ce qui concerne la forme, le contenu, le phasage de la Canopée et des espaces transports, et que nous nous soyons en permanence heurtés à un mur en ce qui concerne le jardin, alors que la complexité et les enjeux du jardin n'ont rien à voir avec ceux de la Canopée ou des espaces transports ? Pourquoi la réponse du Maire, interrogé en juillet 2007 par la représentante des associations au jury du concours sur le devenir de la place Cassin, a-t-elle été *"Le problème c'est que Mangin est têtu"* ? Comment un maître d'œuvre peut-il être "têtu" face à un maître d'ouvrage, alors que, sur le papier, la réalisation de son projet est conditionnée à son acceptation par le maître d'ouvrage ?

Réponse du Conseiller : Je proteste vivement contre toute hypothèse d'entente illicite, d'accord secret ou quoi que ce soit de la sorte entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. Tous les partenaires de ce projet sont "têtus" et David Mangin aussi, mais je conteste l'idée qu'il serait incapable d'évoluer : la lecture de son projet et de ses évolutions démontre très clairement le contraire. Encore une fois, le Maire s'est engagé en Conseil de Paris à ce que le projet évolue sur la place René Cassin. Il faudra probablement renégocier avec le maître d'œuvre mais je suis optimiste sur notre capacité à parvenir à une configuration correcte de compromis.